

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2092

présenté par

M. Maillard, Mme Rilhac, M. Pietraszewski, Mme Bagarry, M. Belhaddad, M. Borowczyk, Mme Bourguignon, Mme Brocard, M. Chiche, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Da Silva, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Grandjean, Mme Granjus, Mme Iborra, Mme Janvier, Mme Khattabi, M. Laabid, Mme Lazaar, Mme Lecocq, M. Mesnier, M. Michels, Mme Valérie Petit, Mme Peyron, Mme Pitollat, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Taquet, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, M. Véran, Mme Vidal, Mme Vignon, Mme Wonner, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la situation et les perspectives d'évolution des centres d'information et d'orientation.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que le Gouvernement remette au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur l'avenir des centres d'information et d'orientation.

L'orientation des jeunes générations est un enjeu majeur pour notre pays qui souffre d'un grand nombre de décrocheurs et d'échec dans l'enseignement supérieur et les CIO demeurent des rouages essentiels afin d'accompagner les élèves dans leur orientation.

Le Gouvernement a ainsi annoncé sa volonté de transformer l'orientation, pour que chaque élève réussisse et s'insère dans le monde professionnel et dans la société. Les établissements scolaires doivent ainsi devenir le lieu du processus de l'orientation au plus près des élèves. En outre, il a été annoncé que la carte des CIO sera à terme parallèlement repensée.

Ainsi, il est nécessaire que le Parlement puisse disposer d'un rapport sur l'évolution de l'orientation et des CIO grâce à la nouvelle impulsion donnée par le Gouvernement.